



Digne-les-Bains, le 8 septembre 2016

**Politique Agricole Commune : campagne 2016
Mise en place d'un apport de trésorerie remboursable
pour les agriculteurs**

Le Ministre de l'Agriculture met en place un apport de trésorerie remboursable pour la campagne PAC 2016 au bénéfice des agriculteurs.

Celui-ci représentera 90 % du montant des aides PAC 2015 attendues : aides découplées, aide aux bovins allaitants et indemnités compensatoires pour le handicap naturel (ICHN). Pour les nouveaux bénéficiaires, il sera calculé à partir de montants forfaitaires à l'hectare sur la base des surfaces graphiques déclarées en 2016.

Les exploitants agricoles souhaitant bénéficier de ce dispositif doivent en faire la demande exclusivement via l'application TELEPAC, entre le 8 septembre et le 15 décembre 2016.

Les premiers dossiers déposés feront l'objet d'un paiement le 16 octobre 2016. Les demandes seront ensuite instruites et payées au fil de l'eau entre la mi-octobre et la fin de l'année.

Les intérêts de cet apport de trésorerie sont intégralement financés par l'Etat ; leur coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera néanmoins une aide dite « de minimis ».

Toutes les informations utiles sont disponibles sur :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

ou auprès de la Direction départementale des territoires :

- Mme Marie-Odile NICOLAS au 04 92 30 20 80
- M. Bernard BARBARISI au 04 92 30 20 79